

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du Jeudi 1^{er} juin 2023 à 18h30

Conseillers municipaux présents : Yves BERNARD, Christian REYNAUD, Françoise PIRAT, Françoise VELON, Catherine MOREL, Christophe DISSES, Johana BOULIONG, Valérie CLAIN, Sébastien PUGET, Jean-Yves BOUILLOUX

Excusés : Joël CORDENOD (procuration à Yves BERNARD), Catherine MOREL (procuration à Christian REYNAUD), Delphine LAVIGNE (procuration à Valérie CLAIN), Aurélie CHARDARD (procuration à Sébastien PUGET)

Absents : néant

Date de la convocation : le 26 mai 2023

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Johana BOULIONG secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 4 mai 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 mai 2023.

M. le Maire indique qu'il conviendrait d'ajouter à l'ordre du jour la proposition d'achat des poteaux de rugby, reçue par l'association RCHB ainsi que la proposition d'achat du véhicule utilitaire Peugeot Partner, reçue de M. David AYMARD. L'ensemble de l'assemblée approuve cet ajout.

Délibérations :

1. Proposition d'achat des poteaux de rugby, reçue de l'association RCHB,
2. Proposition d'achat du véhicule utilitaire Peugeot Partner de M. David AYMARD,
3. Décision modificative n°2 du budget communal,
4. Décision modificative n°1 du budget Actions commerces,
5. Proposition d'achat d'une partie de la parcelle C1237 rue du stade,
6. Autorisation à l'association du Sou des Ecoles de s'installer sur le marché hebdomadaire du dimanche 4 juin 2023,
7. Autorisation à l'association Agriculture en Fête de s'installer sur le marché hebdomadaire du dimanche 25 juin 2023,
8. DIA

Questions diverses

1 - Proposition d'achat des poteaux de rugby, reçue de l'association RCHB

M. le Maire indique à l'assemblée que la section de Saint-Trivier-de-Courtes du RCHB est en sommeil et que le terrain n'est donc plus utilisé par l'association.

Les responsables du RCHB de Pont-de-Vaux ont transmis à la commune une proposition d'achat pour les poteaux de rugby, pour la somme de 500,00 €.

Il précise que la commune n'en a pas l'utilité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre faite par le RCHB de Pont-de-Vaux pour l'acquisition des poteaux de rugby, pour la somme de 500,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2 - Proposition d'achat du véhicule Peugeot Partner reçue de M. David AYMARD

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été prévu au budget 2023, l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour remplacer le Peugeot Partner des agents, acquis en 2003 pour 6 883,64 € et actuellement hors d'usage.

Il indique que M. David AYMARD, mécanicien à Saint-Trivier-de-Courtes a fait une offre de 300,00 € pour l'acquisition de ce véhicule en l'état.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre faite par M. David AYMARD pour l'acquisition du véhicule Peugeot Partner pour la somme de 300,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3 - Décision modificative n° 2 du budget communal

M. le Maire indique qu'il conviendrait de réaliser le virement de crédit suivant correspondant à une régularisation comptable et afin d'augmenter le budget consacré à l'achat de la voiture destinée aux services techniques :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7391172 : Dégrev. taxe d'habit log vacants		700,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		700,00 €
D 2132-360 : REHABILITATION APPARTS DOURY ET	2 000,00 €	
D 2182-359 : ACHAT VOITURE SERVICE TECHNIQUE		2 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000,00 €	2 000,00 €
R 73111 : Impôts directs locaux		700,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		700,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget communal,

4 - Décision modificative n° 1 du budget Actions commerces

M. le Maire indique qu'il conviendrait de réaliser le virement de crédit suivant correspondant à une régularisation comptable :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)		1 000,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 000,00 €
R 752 : Revenus des immeubles		1 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		1 000,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget Actions commerces.

5 - Proposition d'achat d'une partie de la parcelle C 1237 rue du stade

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, lors de sa séance du 30 mars 2023, l'a autorisé à engager les démarches auprès de plusieurs lotisseurs ou organismes HLM pour la cession d'une partie de la parcelle C 1237 de terrain à bâtir (environ 3060 m²), située à côté des futurs terrains de tennis couverts. Le conseil municipal avait alors validé le tarif de 20,00 € HT le m².

Il indique avoir reçu avec ses adjoints Ain Habitat, Dynacité et Logidia.

Ain Habitat et Dynacité n'ont pas souhaité donner suite.

Logidia a envoyé une proposition à la commune le 02/03/2023, confirmée le 26/05/2023 pour un montant de 20,00 € TTC le m² pour une partie de la parcelle C1237 d'une contenance d'environ 3060 m².

M. le Maire indique qu'en cas d'accord du conseil municipal, il conviendra de faire borner le terrain par un géomètre avant la mise en vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Logidia pour l'achat d'une partie de la parcelle C1237, d'une contenance d'environ 3060 m², au prix de 20,00 € TTC le m²,

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les services d'un géomètre pour le bornage de cette parcelle de terrain à bâtir,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6 - Autorisation à l'association du Sou des Ecoles de s'installer sur le marché du dimanche 4 juin 2023

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de l'association du Sou des Ecoles de s'installer sur le marché du dimanche 4 juin 2023 pour une vente de plat à emporter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'association du Sou des Ecoles à s'installer sur le marché du dimanche 4 juin 2023.

7 - Autorisation à l'association Agriculture en Fête de s'installer sur le marché du dimanche 25 juin 2023

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de l'association Agriculture en Fête de s'installer sur le marché du dimanche 25 juin 2023 pour une vente de plat à emporter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'association Agriculture en Fête à s'installer sur le marché du dimanche 21 juin 2023.

8 - DIA

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment concernant les déclarations d'intention d'aliéner :

Parcelles	Rue	Décision
C 378	44 PLACE FERNAND RUDE	Pas de préemption
C 578	JARDIN 44 PL FERNAND RUDE	Pas de préemption
C 581	JARDIN 44 PL FERNAND RUDE	Pas de préemption

Questions diverses :

- L'Opération Brioches en faveur de l'ADAPEI de l'Ain aura lieu le dimanche 15 octobre 2023,
- Lecture du courrier de remerciement de l'association Avenir et Traditions en Bresse pour le prêt de la salle des fêtes pour leur fête de la musique du 24 juin 2023,
- Lecture du courrier de remerciement de l'association les Amis de la Fanny concernant l'attribution de leur subvention 2023,
- M. le Maire invite les conseillers municipaux à participer à la visite de l'unité de méthanisation vendredi 2 juin 2023 à 15h00,
- Lecture du courrier de remerciement de l'Ecole de musique Plaine de Bresse pour l'aide apportée à leur manifestation du 27 mai 2023 dans les rues de Saint-Trivier-de-Courtes,
- Information du passage du Tour de l'Ain dans les rues de Saint-Trivier-de-Courtes le lundi 31 juillet 2023,
- Le feu d'artifice pour la fête patronale aura lieu le lundi 31 juillet 2023 au Champ de la Jeanne,
- Une nouvelle convention va être signée avec le FC Bresse Nord pour l'ajout du stade inutilisé du rugby.

La séance est levée à 19h30.

**Signature du Maire,
Yves BERNARD**




**Signature du secrétaire de séance,
Johana BOULIONG**

